

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) Brévenne - Turdine

Réunion publique – 6 octobre 2009



nt
ement durable
ts et mer



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

SOMMAIRE

GENERALITES sur les inondations

DEFINITION du risque

LA PREVENTION DES RISQUES

Qu'est ce qu'un PPRNi ?

LE PPRNi Brévenne Turdine

ECHEANCIER

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

La France fortement touchée par les inondations :

En France, 1 commune sur 3 est concernée par le risque inondation, soit plus de 2 millions de personnes

Près de 23 000 communes ont bénéficié d'un arrêté catnat inondation ou coulée de boue depuis 1982

- 1930 - Tarn, 200 morts
- 1958 - Vidourle, Gardon d'Alès, Cèze, 36 morts
- 1987 - Borne, Grand Bornand, 23 morts
- 1988 – Nîmes, 10 morts, 505 M€
- 1995 – 43 départements , 15 morts, 610 M€
- 1999 – Aude, 36 morts, 535 M€
- 2002 – Sud-Est, 24 morts, 1 200 M€
- 2003 – Bassin du Rhône, 28 départements, 7 morts, 1100 M€

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Le Rhône :

- Le département du Rhône : soumis aux inondations rapides (dont les crues torrentielles) hors bassin versant de la Saône et du Rhône

Qu'est-ce qu'une inondation rapide?

- temps de concentration <12h
- avertissement des populations impossible ou très difficile
- risques humains et économiques considérables

- **1983** : Garon, Azergues, Brévenne Turdine
- **2000** : Brévenne Turdine
- **2003** : Garon, Azergues, Brévenne Turdine, Yzeron
- **2005** : Garon, Brévenne Turdine, Yzeron
- **2008** : Azergues, Brévenne Turdine, Yzeron



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Brévenne Turdine :

- Crues répertoriées:
- 1983
 - 1996
 - 1997
 - 2000
 - 2003
 - 2004
 - 2005
 - 2008



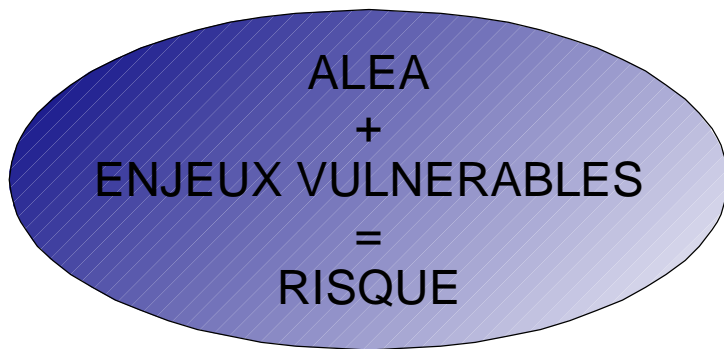
Sain Bel 2003



Arbresle 2003
Source Les Amis de l'Arbresle

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

DEFINITION du risque :



Aléa: phénomène naturel d'inondation caractérisé par la hauteur de submersion, la vitesse d'écoulement et de montée des eaux, la durée de submersion et la fréquence.

Enjeux vulnérables: personnes, biens, activités ou patrimoines sensibles à une crue.



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

LA PREVENTION DES RISQUES, pourquoi?

Prévenir plutôt que guérir : responsabiliser

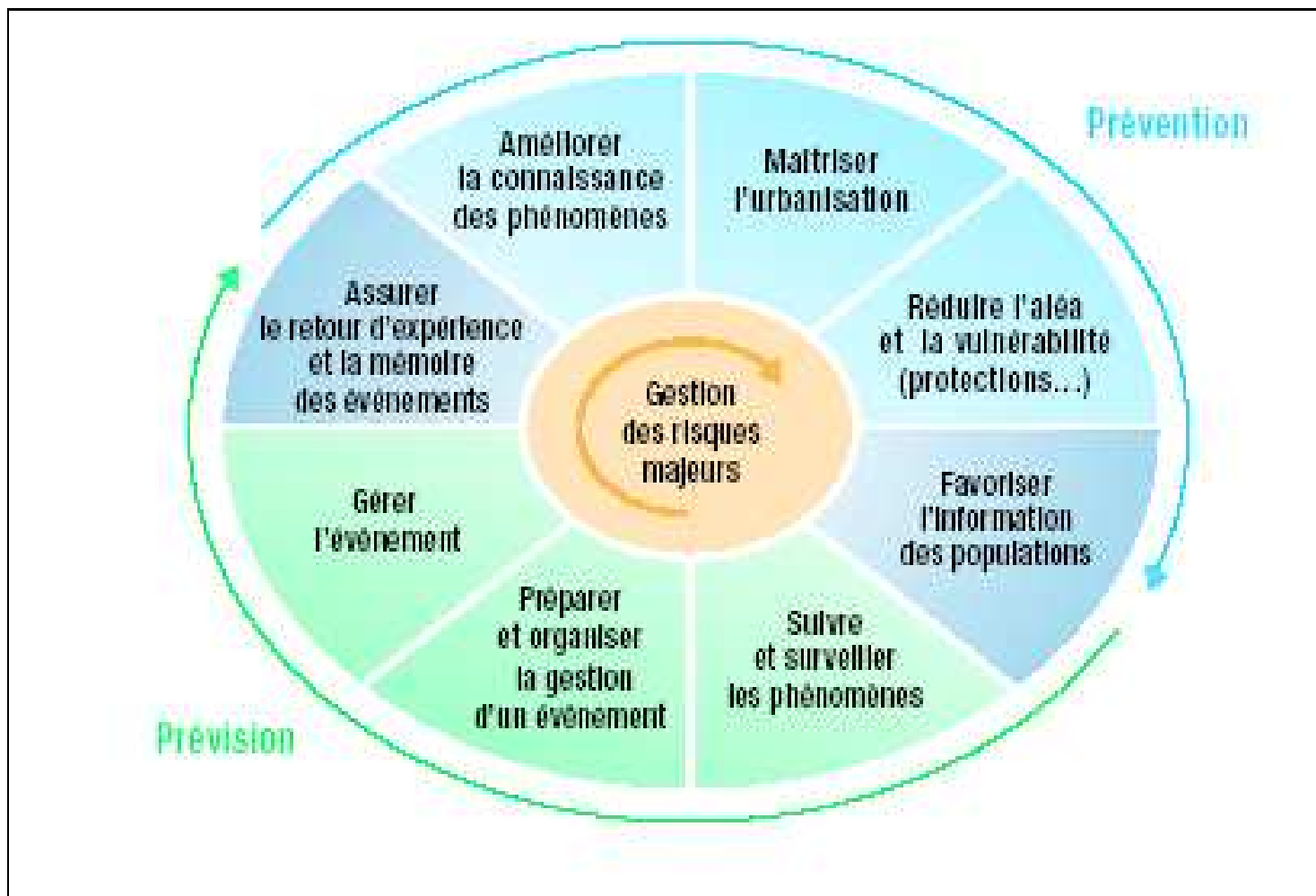
Prévenir les risques pour :

- **assurer la sécurité des personnes**
- **réduire les dommages**
- **Ne pas créer de nouvelles situations de risques**

Responsabilité de l'État et des collectivités

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

LA PREVENTION DES RISQUES :



Brévenne – Turdine



REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION – 6 octobre 2009

Informations :

- site du ministère : www.prim.net
- site de la DDE69 : www.rhone.equipement.gouv.fr

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Qu'est ce qu'un PPRNi ?

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRni) : un outil réglementaire (article L562-1 du code de l'environnement) **élaboré et mis en application par l'Etat**

3 objectifs :

- Préserver les champs d'expansion de crues.
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens actuellement exposés.
- Ne pas augmenter la vulnérabilité par de nouveaux projets.

Ces PPRN ont pour objet de délimiter les zones exposées aux risques ainsi que celles non directement exposées pour :

- définir des mesures d'interdictions et de prescriptions
- définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
- définir des mesures applicables à l'existant.

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Qu'est ce qu'un PPRNi ?

Ce n'est pas :

- un programme de travaux (bassins, digues...)
- la réponse aux problèmes d'inondation

Un PPRNi n'empêchera pas les phénomènes naturels de se produire et les zones qui ont été touchées par un phénomène le seront de nouveau dans un délai plus ou moins long.

C'est :

- un **documents réglementaire** élaborés par l'Etat en association avec **les acteurs des territoires**
- un **outil de gestion des risques** qui entre dans le cadre de la prévention
- un **outil d'aide à la décision** pour l'aménagement de la commune

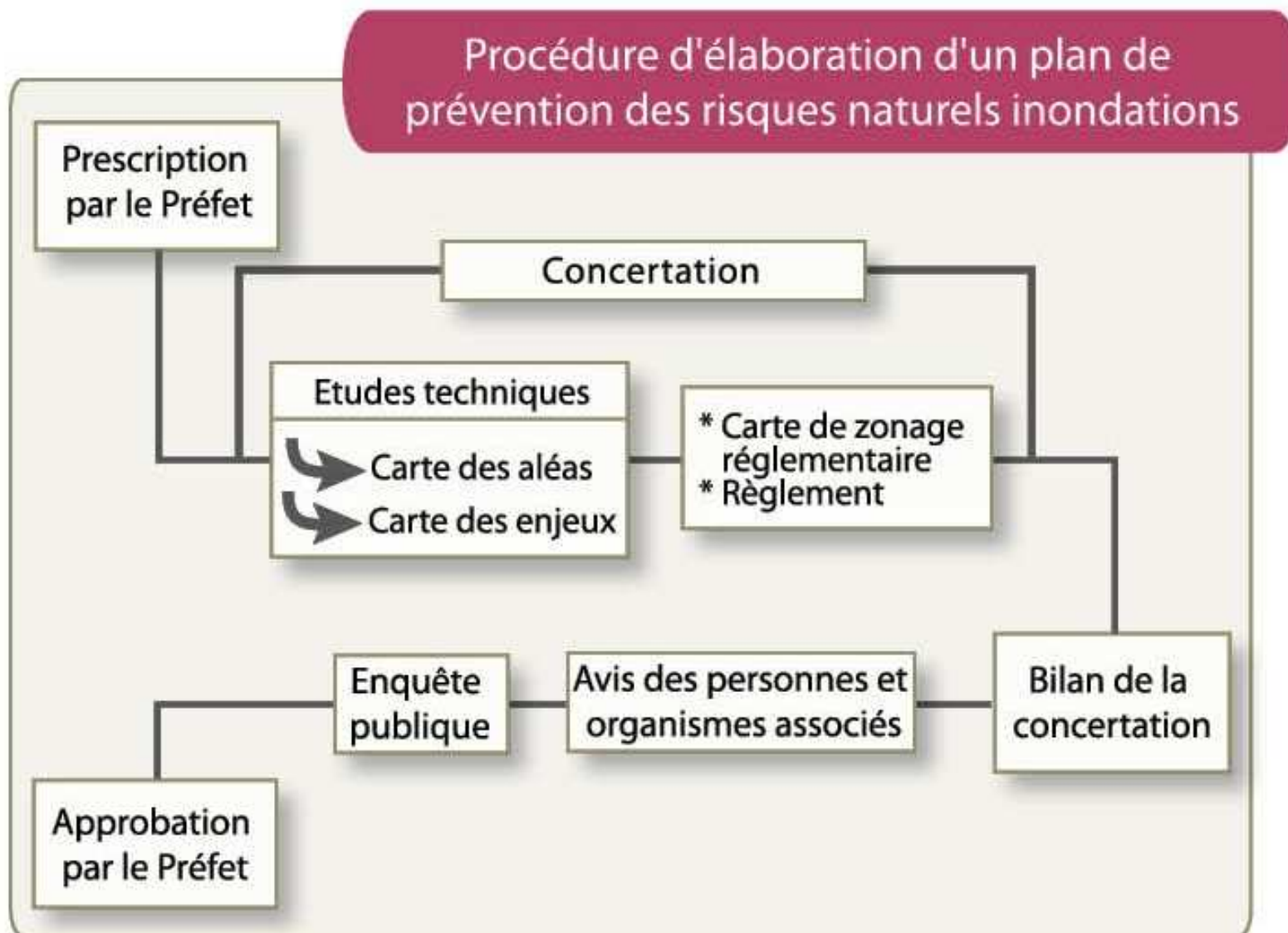
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Qu'est ce qu'un PPRNi ?

Conséquences et mise en oeuvre :

- **annexe aux documents d'urbanisme**
- **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**
- **l'information de la population**
- **l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL)**

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Le contenu du PPRNi :

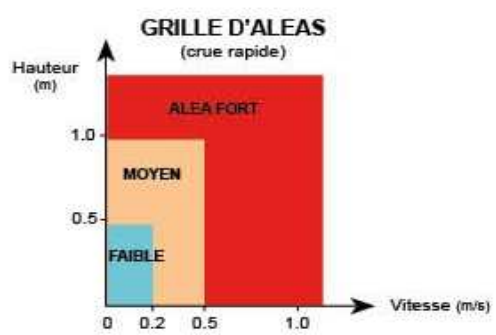
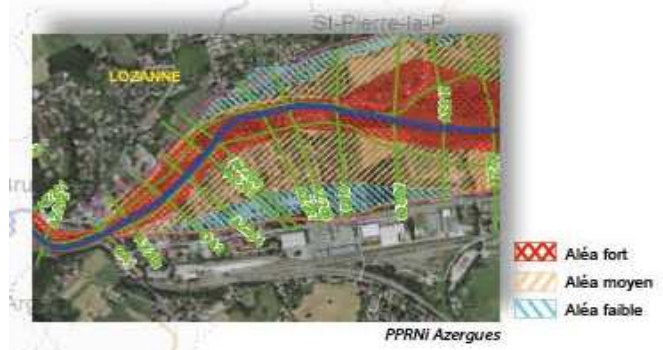
- une note de présentation
- un règlement
- des documents graphiques

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

3 types de cartes

ex: PPRNI Azergues

1ère étape : la carte des aléas permet de qualifier l'inondation



2ème étape : la carte des enjeux permet d'avoir une connaissance du territoire.



3ème étape : le zonage délimite les zones de réglementation



Brévenne – Turdine



REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION – 6 octobre 2009

Informations :

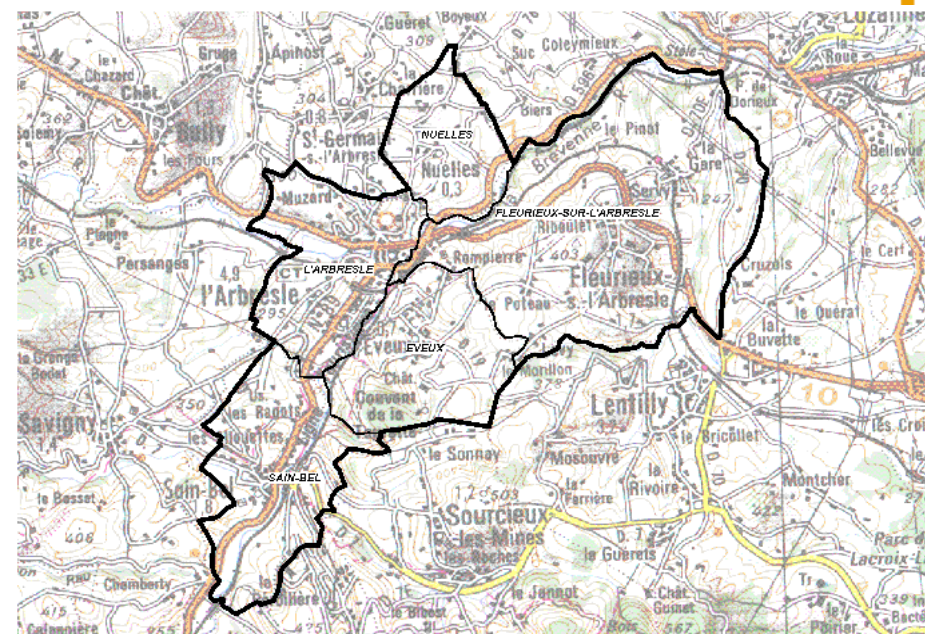
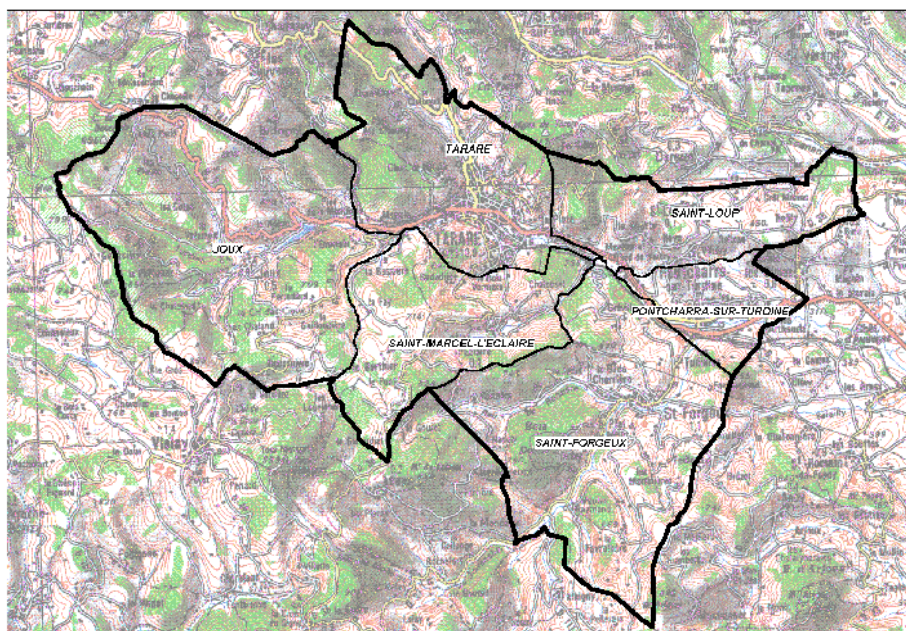
- site du ministère : www.prim.net
- site de la DDE69 : www.rhone.equipement.gouv.fr

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

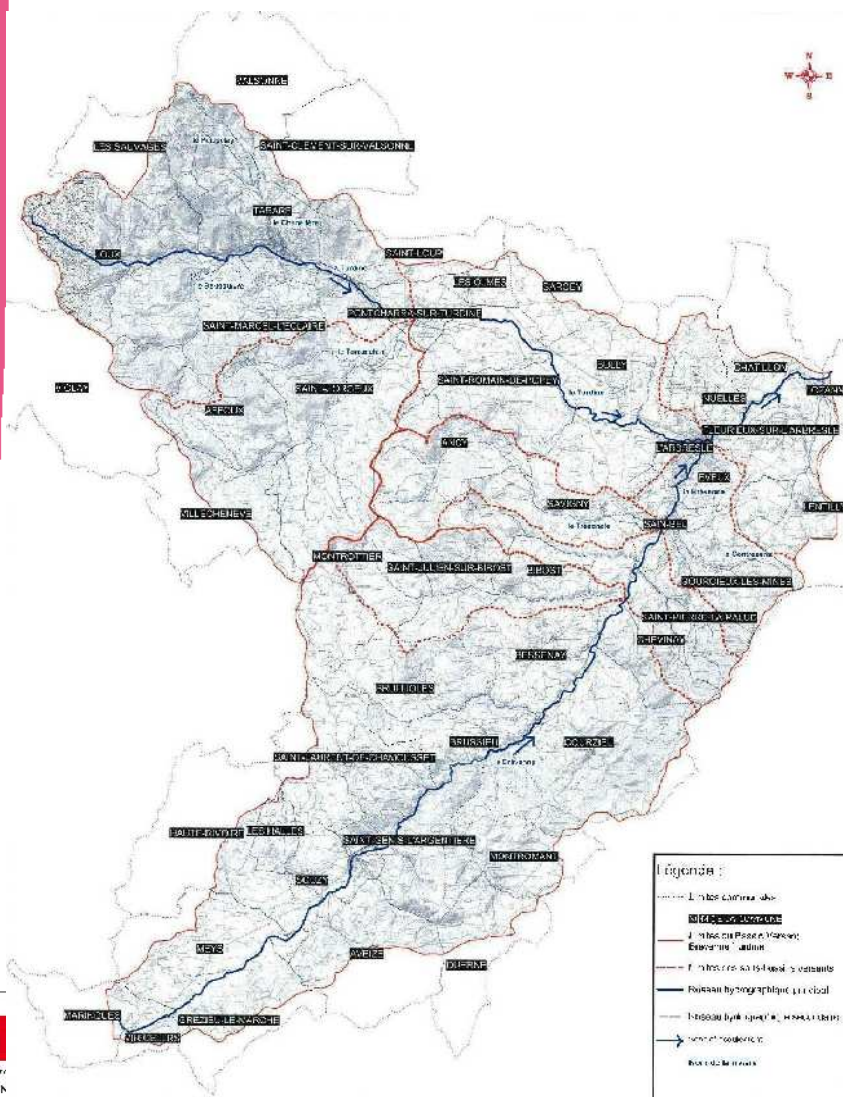
LE PPRNi Brévenne Turdine :

- existence connue du risque
- fréquence des inondations constatées dont plusieurs crues importantes depuis 1980 :
1983, 2003, 2005, 2008
- arrêtés CATNAT

Prescriptions du 28 février 2003 : 2 PPRNi sur le bassin versant



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine



Prescription du 4 juin 2009 :
ensemble du bassin versant,
47 communes concernées.

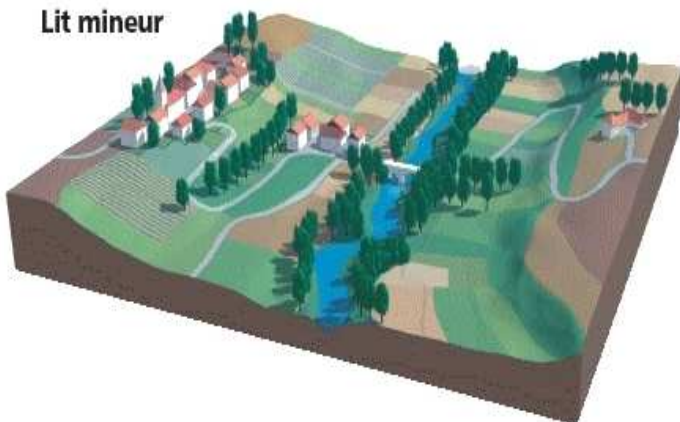
Nécessité :

- de traiter la problématique ruissellement
- d'encadrer l'urbanisation sur l'ensemble des zones inondables (et non uniquement les zones urbanisées).

= SOLIDARITE DE BASSIN

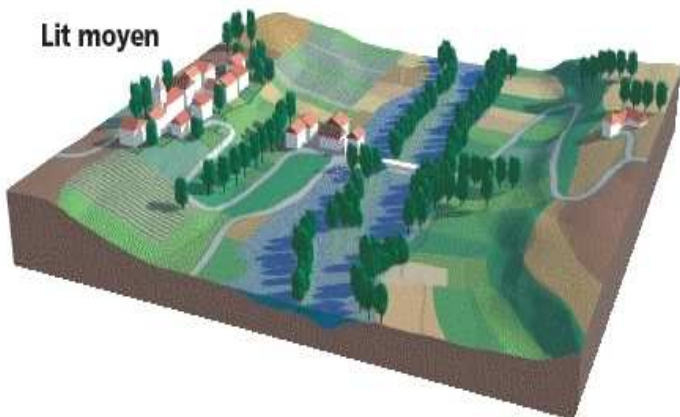
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Lit mineur



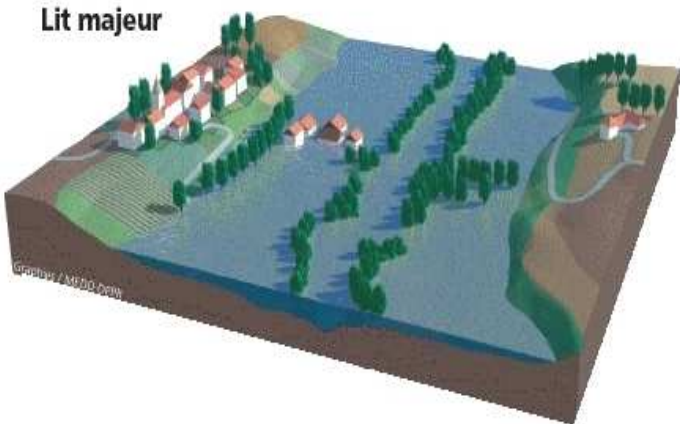
Le **lit mineur** correspond au chenal principal du cours d'eau. Il est généralement emprunté par la crue annuelle dite de plein-bord, n'inondant que les secteurs les plus bas et les plus proches du lit.

Lit moyen



Le **lit moyen**, limité par des talus, correspond au lit occupé par les crues fréquentes à moyennes (périodes de retour comprises entre 2 à 10 ans). Il est généralement absent pour la Brévenne-Turdine.

Lit majeur

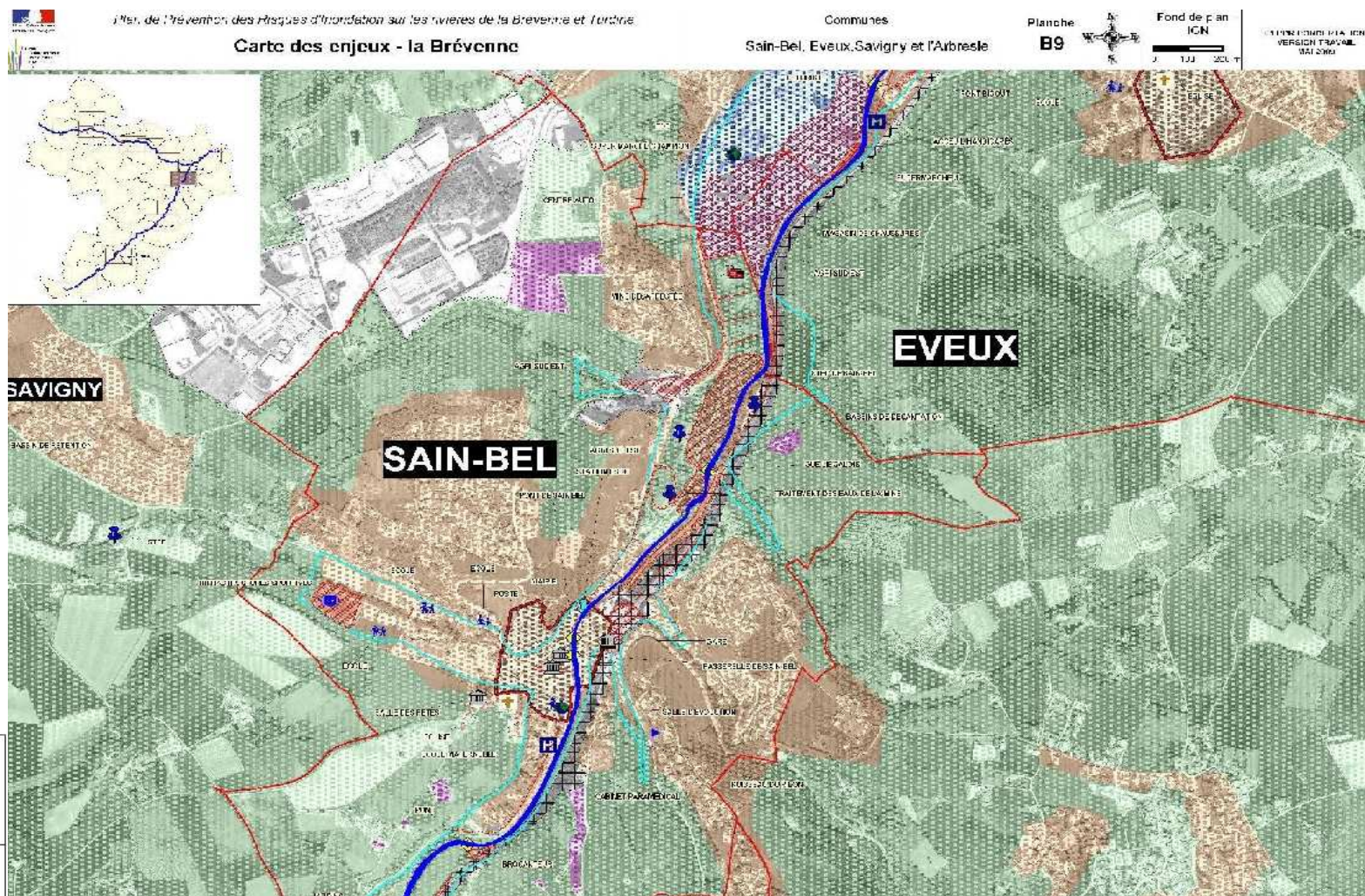


Le **lit majeur**, limité par des terrasses, correspond au lit occupé par les crues rares à exceptionnelles (périodes de retour de 10 à plus de 100 ans). On distingue deux types de zones:

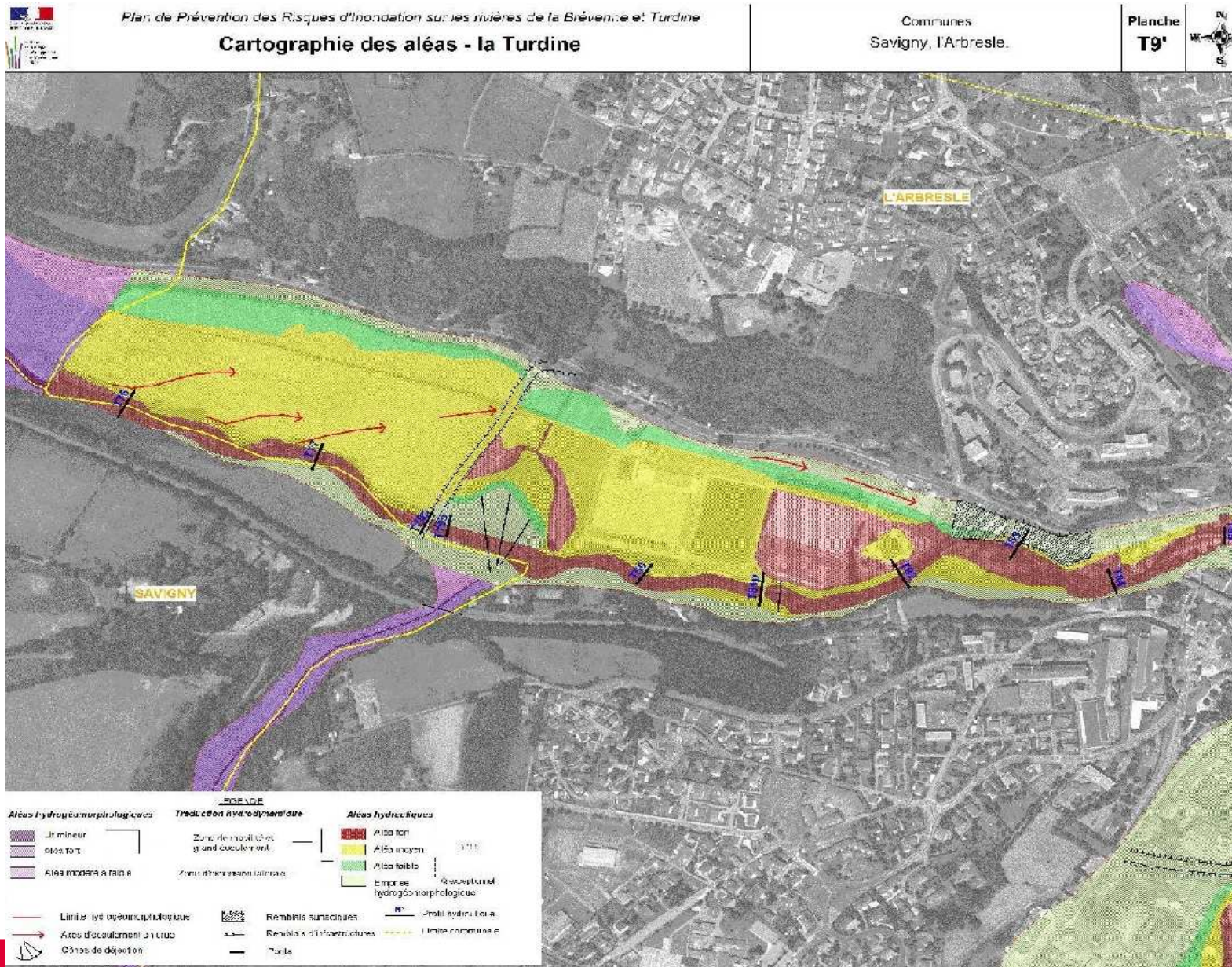
- **les zones d'écoulement**, au voisinage du lit mineur ou des chenaux de crues, où le courant a une forte vitesse.
- **les zones d'expansion** de crues ou de stockage des eaux, où la vitesse est faible. Ce stockage est fondamental car il permet le laminage de la crue, c'est-à-dire la réduction du débit et de la vitesse de montée des eaux à l'aval.

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

ETUDES REALISEES pour l'élaboration du PPRNi :
cartes des **enjeux**, mises à jour en mai / juillet 09.



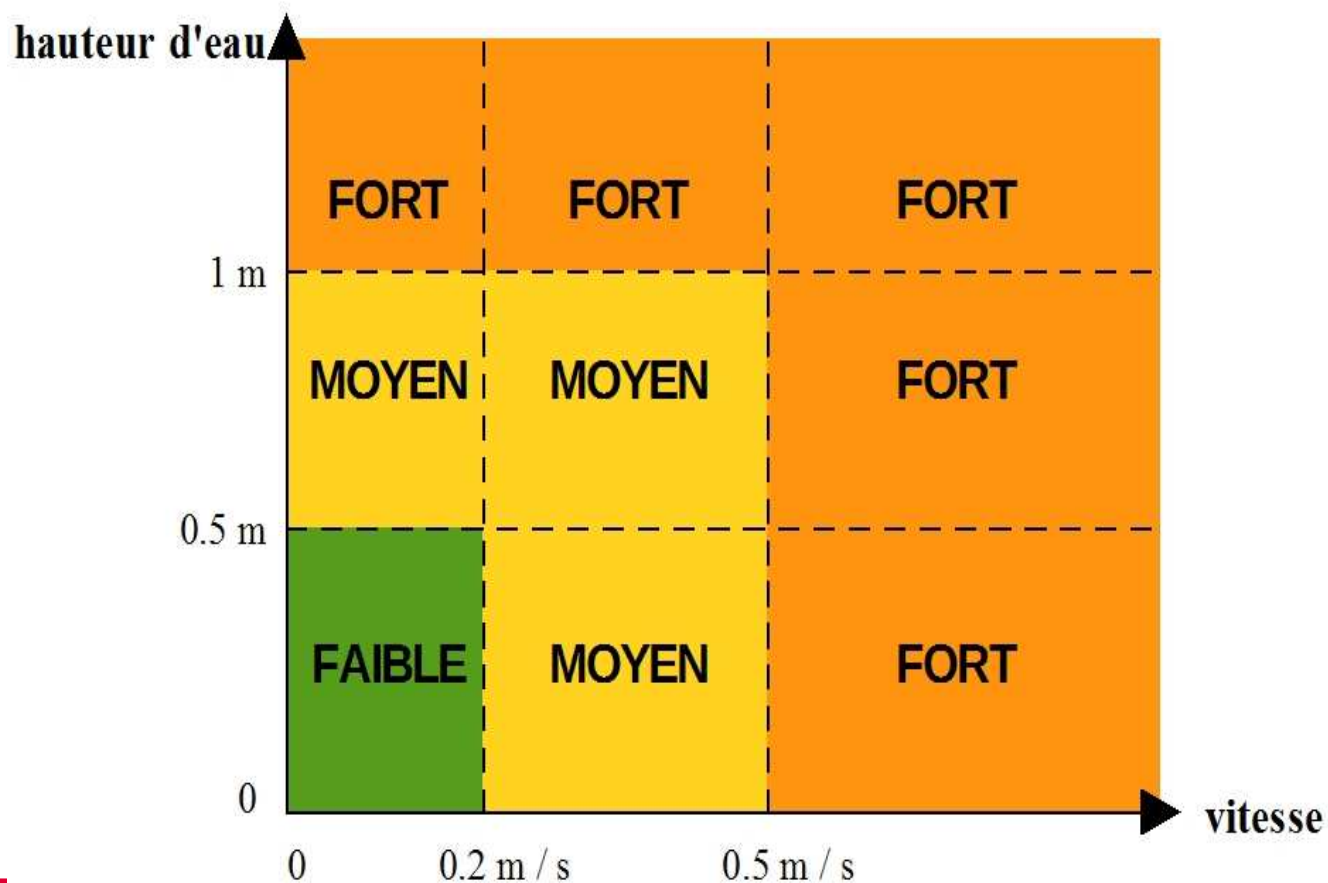
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine



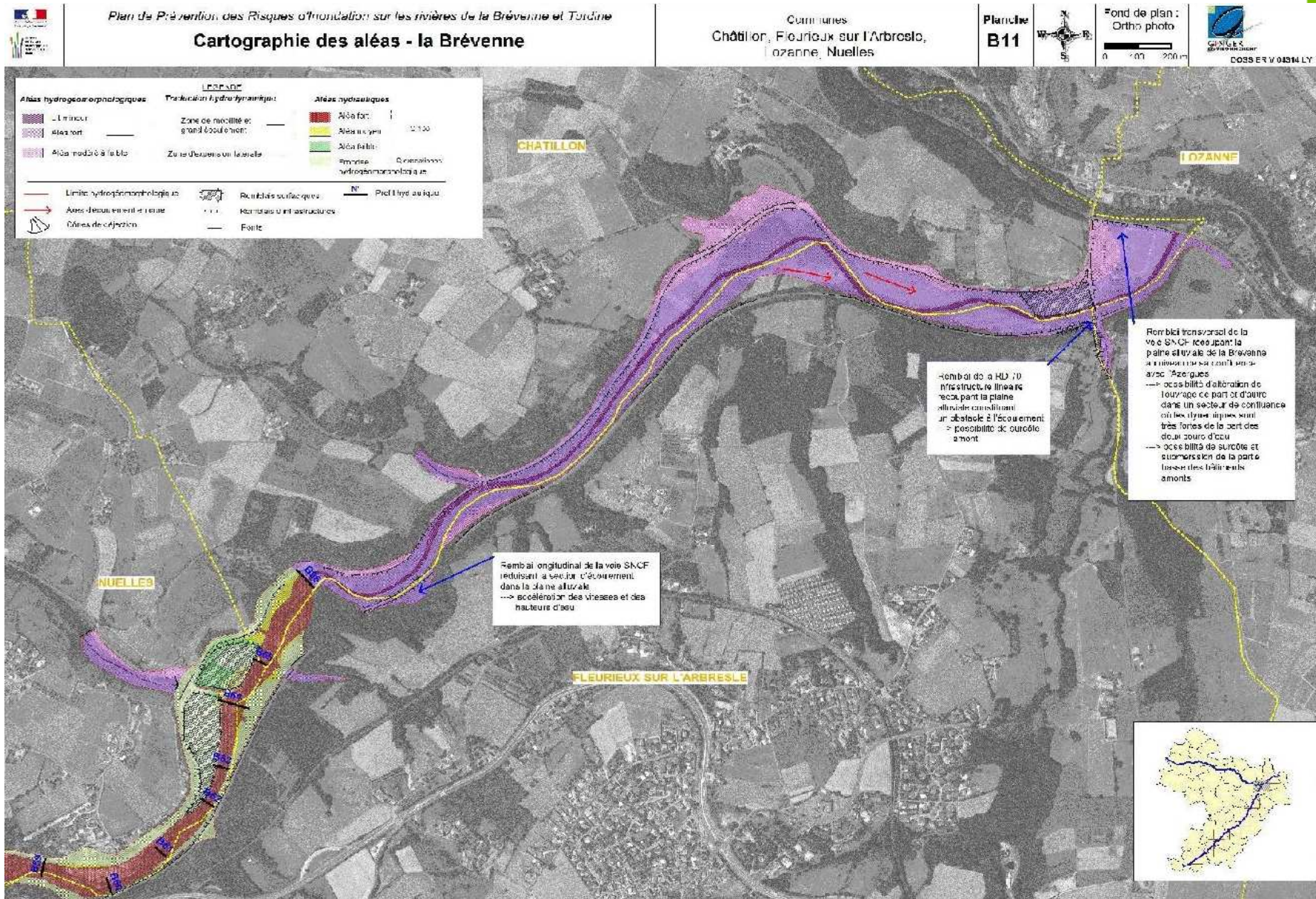
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

Détermination de l'aléa de référence :

il correspond à une période de retour choisie pour se prémunir du phénomène.
= crue centennale modélisée ou crue historique lorsque cette dernière est supérieure.
Grille de référence dans le département du Rhône (depuis la crue de 2003) :



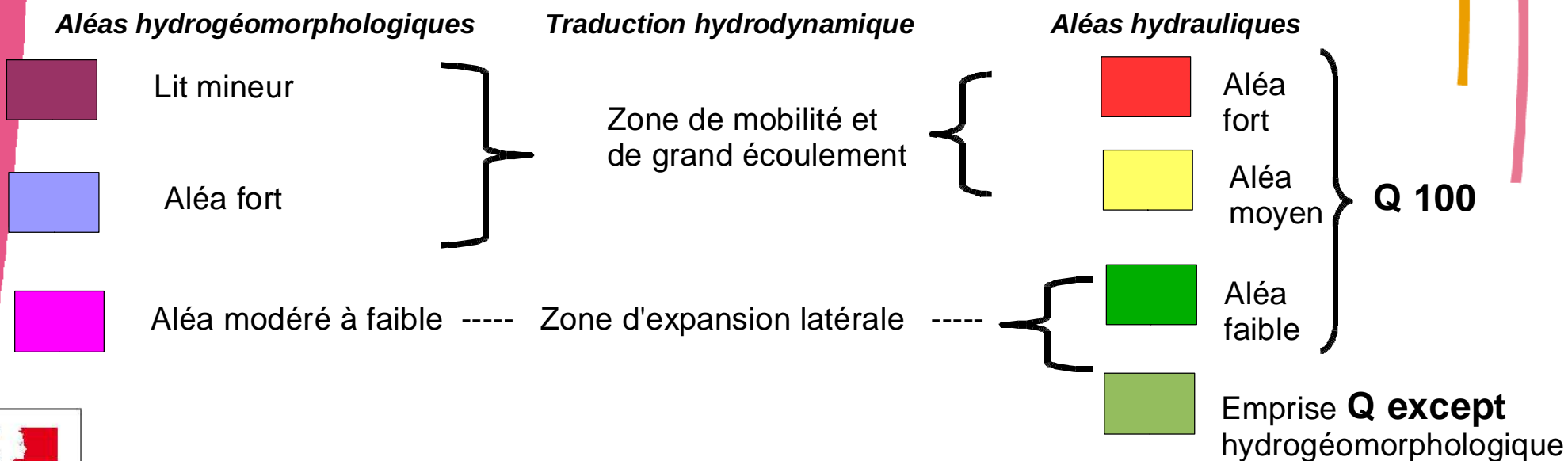
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

ETUDES REALISEES pour l'élaboration du PPRNi :

2 méthodes utilisées pour caractériser l'aléa :



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

IMPACT DE LA CRUE DU 2 NOVEMBRE 2008 :

Constat sur la **Brévenne** :

crue du 2 novembre 2008, très importante, la plus forte observée.

Zone inondable supérieure à celle qui avait été prévue (Arbresle et Sain Bel)

Etudes en cours :

expertise de cette crue : période de retour et les conséquences éventuelles sur le PPRNi en cours.

13 communes concernées : Souzy, Ste Foy l'Argentière, St Genis l'Argentière, Brussieu, Bessenay, Courzieu, Chevinay, Savigny, Sain Bel, Eveux, Arbresle, Fleurieux, Châtillon d'Azergues.

Brévenne – Turdine

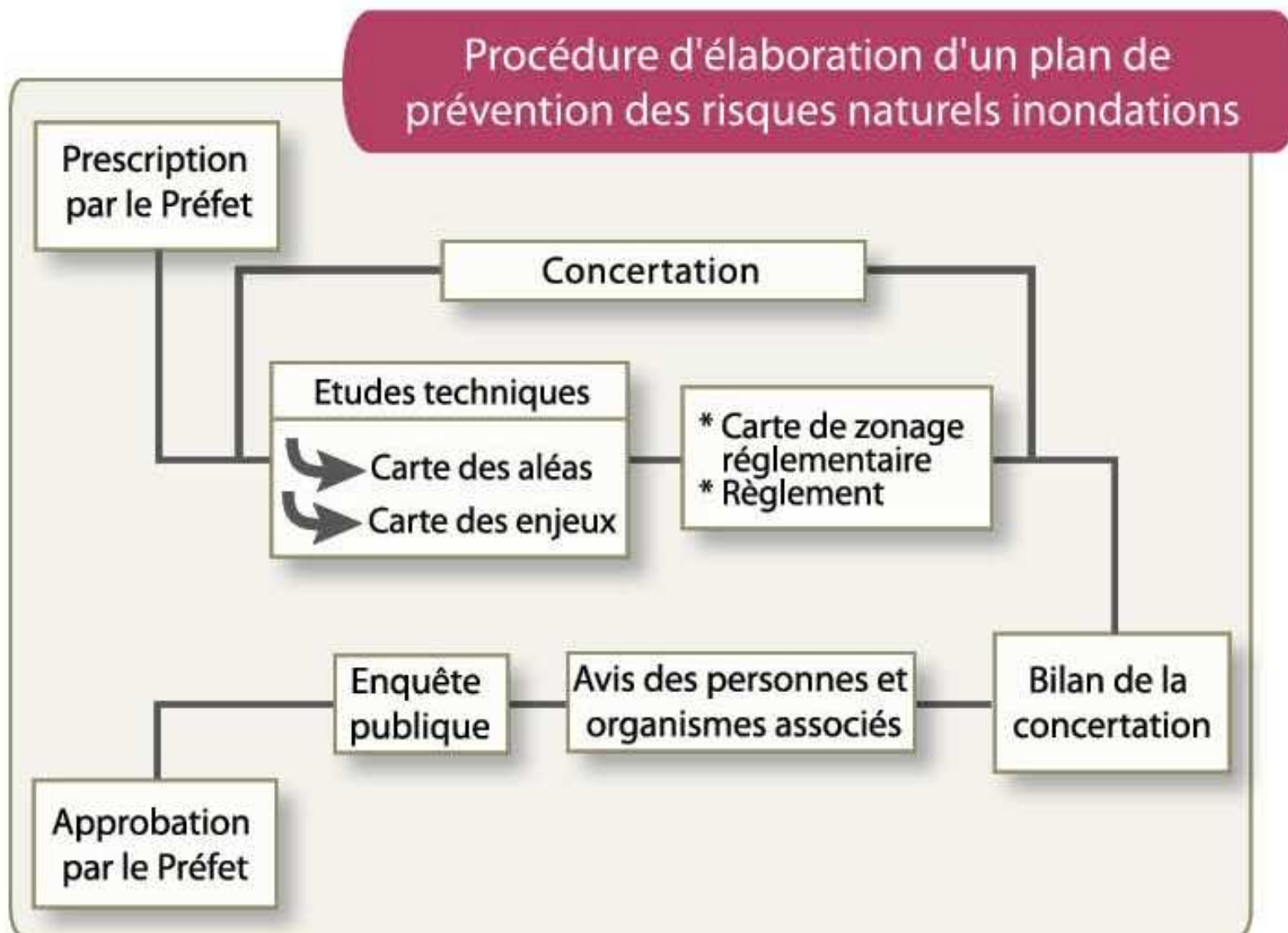


REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION – 6 octobre 2009

Informations :

- site du ministère : www.prim.net
- site de la DDE69 : www.rhone.equipement.gouv.fr

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

ECHEANCIER :

- **Octobre 2009 :**

- 1ère série de 3 réunions publiques

- **Fin 2009 :**

- dossier projet du PPRi Brévenne/Turdine : note de présentation, règlement, cartes de zonage

- **1er semestre 2010 :**

- réunions d'association par petits groupes de communes de l'ensemble du BV sur le dossier projet
- 2ème série de 3 réunions publiques (présentation du dossier projet)
- mise en place de permanences dans les mairies ou les antennes pour la présentation du dossier projet

- **Fin 2010 :**

- enquête publique

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.N.i) Brévenne – Turdine

D'ICI LA PROCHAINE REUNION :

- panneaux d'information en mairie
- plaquettes d'information

Mise en ligne :

Site dde69 : www.rhone.equipement.gouv.fr

Pour les personnes n'ayant pas internet :

- cahier d'adresse à l'entrée
- réponse à vos questions : courrier à

DDE du Rhône
SERDD/ Mission risques
33 rue Moncey
69421 Lyon cedex03

